



## Comité d'Intérêt Local Mouissèques et Environs

23b lot. La Verdoulette, Mar Vivo 83500 La Seyne sur mer

Courriel : [lesmouissequescontact@gmail.com](mailto:lesmouissequescontact@gmail.com)

Tel 06 05 12 31 28

### REGLEMENT DU CONCOURS DECORATIONS DE NOËL Décembre 2020

#### **Article 1**

Le concours est ouvert à tous les seynois, limité à une seule participation par foyer. La participation est gratuite et le concours se déroule du 5 au 27 décembre 2020.

#### **Article 2**

Le concours est basé essentiellement sur la qualité de créativité, avec ou sans illuminations, de la plus belle décoration de Noël extérieure (uniquement en partie privative) dans une des catégories : jardins ou balcons.

Les critères de notation des décorations (lumineuses ou non) sont :

1. l'esthétique : harmonie des décorations et des couleurs. Note / 7
2. la diversité du matériel utilisé et l'inventivité. Note/ 7
3. les éléments de décorations réalisés par les participants eux-mêmes. Note/6

#### **Article 3**

Pour concourir, les participants doivent satisfaire à l'intégralité des modalités suivantes :

- remplir le **formulaire d'inscription**, disponible sur la page Facebook du CIL des Mouissèques ou sur simple demande au service du comptoir citoyen
- le retourner **avant le 23 décembre** par mail à l'adresse suivante : [lesmouissequescontact@gmail.com](mailto:lesmouissequescontact@gmail.com) ou le déposer au comptoir citoyen avant cette **même date midi**.
- Compte tenu du contexte sanitaire, chaque participant enverra, **avant le 23 Décembre 2020 minuit, 2 photos des décorations** de son extérieur sur la page Facebook du CIL des Mouissèques avec le code donné sur le formulaire d'inscription. Si certains participants ne peuvent pas prendre les photos eux-mêmes, prendre contact sur le numéro : 06 05 12 31 28 ou par mail : [lesmouissequescontact@gmail.com](mailto:lesmouissequescontact@gmail.com) et une personne viendra prendre les clichés et les poster sur la page pour vous.

Afin de respecter le droit à l'image de chacun, aucune personne ne devra apparaître sur les photos.

#### **Article 4**

Le jury du concours est composé :

- De représentants du Cil et de 2 agents municipaux qui donneront chacun une note selon les critères ci-dessus.
- chaque seynoïse est invité à mettre un « j'aime » à sa décoration préférée sur la page Facebook du Cil des Mouissèques jusqu'au 27 décembre 2020 minuit.

#### **Article 5**

Les gagnants, ainsi que les deuxièmes de chaque catégorie recevront un lot.

Ils seront informés par mail ou téléphone avant le 31 décembre 2020 et les prix seront remis en main propre aux lauréats

#### **Article 6**

Les photos publiées sur la page Facebook du CIL dans le cadre de ce concours ne pourront ni être vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Cependant les photos des lauréats pourront être publiées dans des articles de journaux tels que « Vivre à la Seyne » et Var-Matin.

#### **Article 7**

La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury. La responsabilité du CIL des Mouissèques ne sera pas engagée, si en cas de force majeure, ou d'évènements indépendants de sa volonté : elle devait annuler le présent concours ; modifier la période de participation, le reporter ou en modifier les conditions.